

d'obtention et de retrait de l'agrément d'exploitation des activités de stockage, de transport, de conditionnement, de distribution et de commercialisation du gaz de pétrole liquéfié, tel que modifié par le décret n° 2018-320 du 17 août 2018 susvisé, accorde un agrément à la société Sino-Congolaise d'Investissement, pour l'exploitation des activités de stockage, de transport, de conditionnement, de distribution et de commercialisation du gaz de pétrole liquéfié (butane et GPL mixte).

Article 2 : L'agrément prévu à l'article premier ci-dessus est fixé pour une durée de dix (10) ans renouvelable.

Il est incessible et ne peut être ni transféré ni loué.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 12 mai 2025

Bruno Jean Richard ITOUA

MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION DES PEUPLES AUTOCHTONES

Acte en abrégé

NOMINATION

Décret n° 2025-178 du 15 mai 2025.

M. **BELA BASSOUAKA (Rudel Belyan)**, magistrat de 2^e grade, 2^e groupe, 1^{er} échelon, est nommé directeur des études et de la planification au ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, en remplacement de M. **AWASSI (Romuald)**, appelé à d'autres fonctions.

M. **BELA BASSOUAKA (Rudel Belyan)** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **BELA BASSOUAKA (Rudel Belyan)**.

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCE LEGALE -

DECLARATION D'ASSOCIATIONS

Création

Département de Brazzaville

Année 2025

Récépissé n° 081 du 14 mars 2025. Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée « **ACTION JEUNESSE ET**

DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE », en sigle « **A.J.D.C** ». Association à caractère *socio-économique* et *humanitaire*. *Objet* : contribuer au développement socio-économique et humanitaire des populations démunies ; contribuer à la lutte contre l'exode rural, l'oisiveté et la pauvreté ; insérer et réinsérer les couches vulnérables, désœuvrées et démunies dans le circuit socio-économique et humanitaire ; transformer les produits agricoles tels que : l'arachide, le manioc et autres. *Siège social* : 708, rue Moutabala Ngamoukassa, arrondissement 7 Mfilou, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 4 février 2025.

Récépissé n° 134 du 5 mai 2025. Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée « **LES MAITRES DU SILENCE** ». Association à caractère *socioculturel* et *scientifique*. *Objet* : favoriser l'épanouissement intellectuel, culturel et social des membres en leur offrant la possibilité d'approfondir leurs connaissances dans divers domaines d'investigation, notamment la philosophie, la culture, l'histoire et la science. *Siège social* : 45, rue Yaoundé, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 31 mars 2025.

Récépissé n° 137 du 7 mai 2025. Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée « **ASSOCIATION NOURA 2 BRAZZA** ». Association à caractère *socio-culturel*. *Objet* : promouvoir les échanges culturels à travers la réalisation de diverses actions ; promouvoir la culture congolaise et africaine à travers la production et la diffusion de spectacles ainsi que l'initiation aux arts et traditions ; soutenir les actions sociales au Congo ainsi que dans d'autres pays. *Siège social* : 88, rue Jules Grevy, arrondissement 2 Bacongo, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 18 avril 2025.

Année 2019

Récépissé n° 024 du 12 juillet 2019. Déclaration au ministère de l'intérieur et de la centralisation de l'association dénommée « **EGLISE DE LA NOUVELLE ALLIANCE CHRETIENNE DU CONGO** », en sigle « **E.N.A.C.C** » Association à caractère *culturel*. *Objet* : annoncer la Bonne Nouvelle afin de ramener les âmes perdues à Christ ; créer les écoles de formation théologiques en vue de l'épanouissement de l'œuvre de Dieu ; construire des temples pouvant servir de lieux de culte. *Siège social* : 160, rue Konkouati, CQ Mahouata, arrondissement 2 Mvou-Mvou, Pointe-Noire. *Date de la déclaration* : 19 avril 2019.

Département du Pool

Année 2025

Récépissé n° 011 du 11 avril 2025. Déclaration à la préfecture du département du Pool de l'association dénommée « **ASSOCIATION MBUTA SENG POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE ET DE L'ART** », en sigle « **A.M.S.D.C.A** ». Association apolitique à caractère *social*. *Objet* : initier et soutenir les activités favorisant le développement intellectuel et culturel des jeunes et adultes, notamment par la